

Guide pratique

« Candidater à un marché public de France Travail Pays de la Loire »

Les documents de la consultation sont tous les documents utiles aux candidats pour connaître le besoin de France Travail Pays de la Loire et pour savoir comment y répondre. Il s'agit généralement du règlement de la consultation (RC), du contrat, du cahier des charges (CCFT), du ou des cadre(s) de réponse, du document de candidature, etc.

Ce guide est destiné à aider les entreprises qui souhaitent soumissionner à un marché de France Travail Pays de la Loire.

Avant tout : lecture attentive du Règlement de la consultation (RC)

Le RC constitue la règle de la consultation, la façon dont France Travail entend choisir l'entreprise à laquelle il fera appel.

Il décrit notamment les principales caractéristiques du marché, la façon dont doit être constitué et transmis le dossier de réponse, ainsi que les critères d'admission des candidatures et de sélection des offres.

Il convient donc de le lire avec attention, avant de constituer son dossier.

1- Remplir le document de candidature

Rubriques à compléter	Commentaires et précisions	Que faire
C- Identification.	Les coordonnées indiquées et notamment le téléphone et le courriel seront celles utilisées pour toute communication dans le cadre de la consultation ; il convient donc d'y porter une grande attention.	Compléter précisément.
D- Déclaration sur l'absence d'interdiction de soumissionner.	En signant le document de candidature, l'entreprise atteste sur l'honneur avoir la capacité juridique de soumissionner au marché public.	Compléter et signer la rubrique I.
E- Capacité économique et financière.	Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur du candidat sur ses chiffres d'affaires des 3 années précédentes. Attention ! le RC peut exiger un chiffre d'affaire minimum.	Compléter. Lorsqu'il n'est pas possible de donner ces chiffres, et notamment s'agissant des entreprises récentes, le candidat justifie de sa capacité économique et financière par tout moyen, et par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
F- Capacité technique.	Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur du candidat concernant ses effectifs moyens sur les trois années précédentes.	Compléter.
F- Capacité professionnelle.	Le candidat présente ses références, en mettant l'accent sur les prestations similaires à celles qui font l'objet du marché. Attention ! Pôle emploi se réserve la possibilité de vérifier ces références auprès des intéressés.	Compléter et justifier par tout document en précisant les noms et coordonnées de chacune des références.

G- Groupement d'opérateurs économiques.	Une entreprise peut se présenter individuellement, ou se rapprocher d'autres opérateurs pour présenter une candidature groupée.	Compléter. Dans le cadre d'un groupement, chaque membre du groupement doit compléter un document de candidature.
Annexe – Opérateur extérieur.	Il est possible, pour un candidat, de justifier de ses capacités économique et financière, technique et/ou professionnelle à exécuter le marché, par celles d'un autre opérateur qui ne prendra pas part à l'exécution du marché, mais qui mettra ses capacités au service du candidat pour le marché considéré.	Faire compléter par l'opérateur économique extérieur.

2- Constituer son dossier d'offre

Documents	Commentaires et précisions	Que faire
Contrat.	Le contrat est rédigé par France Travail, il précise les engagements généraux des parties, notamment objet du marché, durée, fonctionnement général, contrôle des services faits, pénalités, résiliation, etc.	Lire attentivement. Compléter les rubriques des dispositions particulières concernant le candidat. Signer en dernière page.
CCFT.	Le cahier des charges fonctionnel et technique est rédigé par France Travail pour exprimer ses besoins, il détaille les engagements auxquels les deux parties se soumettent et le résultat à atteindre.	Lire attentivement car c'est sur cette base que devra être rédigé l'offre technique au sein du cadre de réponse.
Cadre de réponse.	Il constitue l'offre technique du candidat. Le cadre de réponse fourni par France Travail accompagne le candidat dans la formulation de sa proposition. La plupart du temps, les différentes rubriques de ce document reprennent les critères de sélection des offres présentés dans le règlement de la consultation.	Compléter. Être le plus clair et le plus précis possible. Personnaliser sa réponse aux besoins de France Travail, au regard du CCFT et de la pondération des critères telles que déterminée dans le RC.
Dossier financier.	Constitué au moins du bordereau de prix. Il peut être accompagné, lorsque France Travail l'estime nécessaire, d'un bordereau de décomposition des prix, document non contractuel précisant les différentes composantes du prix global de la prestation demandée.	A compléter sans le modifier.
Déclaration de sous-traitance.		A compléter si la sous-traitance est envisagée.